

DECRET N° 78-355 du 28 décembre 1978

chargeant le Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie
et de l'Artisanat, de l'intérim
du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement,

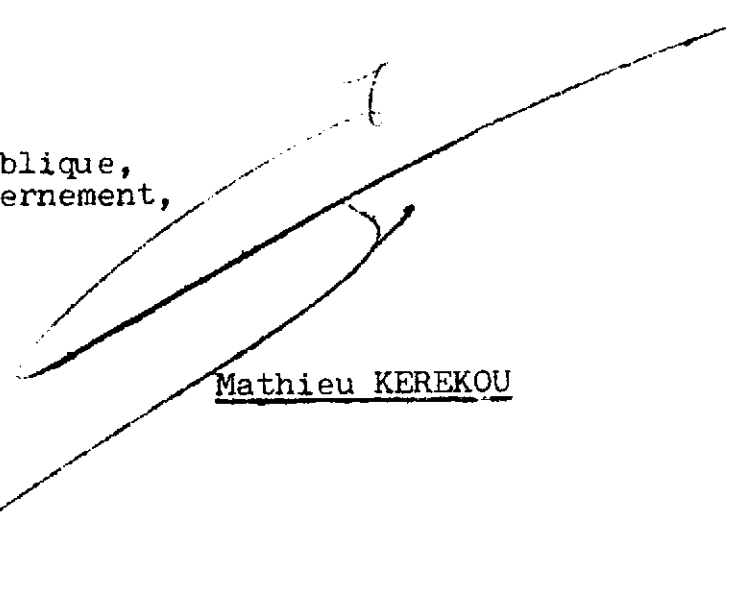
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - A compter du 28 Décembre 1978, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, est chargé de l'intérim du Président de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 28 décembre 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 OS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MIA-PRESIDENCE 6
Autres Ministères 14 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.